

Michel et Isabelle Monney
Matthieu et Justin Monney
Rte des Chênes 42
1727 Corpataux

Reçu du GECALe		
12 SEP. 2024		
Original	Copie ()	
Sf		

Service des constructions
et de l'aménagement (SeCA)
Rue des Chanoines 17

1701 FRIBOURG

Corpataux, le 8 septembre 2024

**Modification du plan directeur cantonal et du plan sectoriel d'exploitation des matériaux,
prise de position**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'habitants de la commune de Gibloux et riverain des zones prioritaires pour le village de Corpataux, nous vous informons du fait que nous nous opposons totalement au projet de plan sectoriel d'exploitation des matériaux 2024 (PSEM 2024) et aux modifications du Plan directeur mis en consultation.

Nous estimons :

- que le Comité de pilotage nommé par le canton n'est pas impartial dès lors que le projet de PSEM favorise grandement les exploitations de gravières au détriment de nos droits et de nos intérêts, qui sont gravement piétinés. Le principe de l'égalité n'est pas respecté ;
- qu'il est inacceptable de prévoir des gravières à proximité immédiate de nos habitations sans aucune distance d'exclusion. Dès sa publication, le PSEM aura pour conséquence une dévaluation importante du patrimoine immobilier dans lequel nous avons investi notre épargne et une partie de notre deuxième pilier. Une distance minimale de 200m, voire de 300m si l'exploitation se situe dans l'axe des vents, doit être retenue ;
- nous craignons beaucoup que la concrétisation des zones prioritaires ou des zones en réserve ne porte atteinte à notre santé et à notre qualité de vie en raison des poussières émises, en raison du bruit et en raison des vibrations. Le projet de PSEM sous-estime totalement ces graves nuisances ; en effet, propriétaire depuis 2004, nous avons vu la surface d'exploitation de la gravière des Grands Champs plus que doubler sans remise en état des zones en fin d'exploitation, de plus, les nuisances sonores ont augmenté : d'une part par le bruit des tapis, d'autre part par le remblai de terre renvoyant le bruit intensifié du trafic autoroutier.

-nous ne comprenons pas le motif pour lequel il serait possible de cumuler l'exploitation de plusieurs gravières sur le territoire d'une commune, qui pourraient empiéter encore plus sur nos terrains agricoles et sur nos forêts et porter atteinte à la qualité de notre paysage. Une gravière est en cours d'exploitation sur le territoire de notre commune jusqu'en 2040, en tout cas. Cela suffit !

-nous ne comprenons pas le motif pour lequel la commune de Gibloux, qui a déjà beaucoup contribué durant de nombreuses décennies à l'approvisionnement du gravier pour le canton, devient la commune la plus touchée au niveau du nombre de zones prioritaires et de zones mises en réserve pour les exploitations futures. En outre, nous ne comprenons pas non plus la manière dont les besoins annuels en graviers sont calculés. Ils sont totalement surestimés dans une vision de durabilité. Nous nous opposons à toute nouvelle exploitation ou à toute extension d'une gravière existante sur le territoire de notre commune.

-nous savons que notre commune contribue de manière importante à l'approvisionnement en eaux du canton. Nous pensons que les gravières sont susceptibles de porter des atteintes importantes à la qualité des eaux, raison pour laquelle aucune extension et aucune nouvelle gravière ne devraient y être implantées. En 2004, l'autorisation de poser une sonde géothermique nous avait été refusée en raison des zones de protection pour les captages d'eau, alors que la zone prioritaire de 2024 est à 5 mètres de notre limite de terrain.

Pour tous ces motifs et compte tenu des graves violations qu'il comporte, nous vous demandons d'annuler et de revoir complètement le projet de PSEM 2024 et la modification du Plan directeur afin de prendre comme il se doit en considération le respect de nos droits, de garantir la qualité de l'air, de garantir notre protection contre le bruit et de garantir la qualité des eaux de notre commune, mais aussi de toutes les autres communes approvisionnées en eaux par les captages de Gibloux.

Pour le surplus, nous adhérons à la prise de position du collectif pour un PSEM véritablement durable.

Nous vous remercions de bien vouloir accuser réception de notre prise de position.

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Signature(s)

